

**MAIRIE**  
**DE**  
**LES HAUTS-DE-CAUX**

76190  
Téléphone-Fax 02.35.95.02.78

**ARRÊTÉ DU MAIRE 15/2026**  
**Les Hauts-de-Caux**

**FERMETURE TEMPORARIE DES ECOLES D'AUTRETOT ET DE VEAUVILLE-  
LES-BAONS EN RAISON DES FORTES TEMPERATURES DANS LES LOCAUX  
SCOLAIRES**

La Maire de la commune des Hauts-de-Caux,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-2  
et les suivants ;

Considérant que les conditions ne sont pas adéquates pour accueillir les élèves dans de bonnes  
conditions de sécurité et de confort ;

Considérant l'enjeu de santé publique résultant des températures élevées constatées dans les  
locaux scolaires en raison des fortes chaleurs ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la  
sécurité sur le territoire de la commune.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les écoles d'Autretot et de Veauville-lès-Baons situées sur le territoire de la commune de Les  
Hauts-de-Caux seront fermées le mardi 23 juin 2026.

**Article 2 :**

Un accueil minimum sera organisé le mardi 23 juin dans les établissements scolaires,  
uniquement à destination des enfants dont les familles ne disposent d'aucune solution  
alternative de garde.

**Article 3 :**

La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation  
météorologique et sanitaire.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie ainsi que dans les écoles concernées. Il sera  
transmis à l'inspection académique ainsi qu'à la direction des écoles.

Fait à Les Hauts-de-Caux, le 21 juin 2026  
La Maire,  
Lorena TUNA

